

- CONSEIL MUNICIPAL n° 20/01 -

**Compte-rendu de séance**

**Séance du 27 janvier 2020**

**19 h 00**

L'an deux mille vingt et le vingt-sept janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Présents : Anne-Marie ROSÉ, Maire.

Myriam DELARUE, Dominique FERRIERE, Joël LOUP, Thierry MALLÉ, Lydie PICARONIE, Adjoints.

Christelle CARRIERE, Jean-Pierre CASSAGNES, Bruno DORÉ, Michel GASC, Jean GUILHEM, Gilbert ROCHE, Thierry STEFANON, Christelle SUAU, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Fanny BOULZE représentée Lydie PICARONIE

Pascal CRÉPIN représenté par Michel GASC

Pascal PECHARMAN représenté par Myriam DELARUE

Absents excusés : Jacqueline DEÏDE-ROBERT, Morgane DESMAZES, Elise FARGIER, Aline GARTNER, Anne PIEROT, Jean-Pierre PUJOL.

Secrétaire de séance : Lydie PICARONIE

Date de convocation : 22/01/2020

**Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019**

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

***Finances***

- 1 Contrat Bourg Centre
- 2 Demande de subvention pour la restauration d'un tableau
- 3 Demande de subvention DETR

***Personnel***

- 4 Animation Conseil Municipal Jeune

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SMAEP du Gaillacois. Ce rapport est arrivé l'envoi de la convocation du Conseil Municipal. Il a été immédiatement transmis aux élus.

Le Conseil Municipal approuve ce rajout. La délibération portera le n°5.

# 1 - CONTRAT BOURG CENTRE

Présenté par Madame le Maire

## DELIBERATION

La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée approuvée par les Commissions Permanentes des 16 décembre 2016 et 19 mai 2017 vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement. Cette nouvelle politique revêt un caractère transversal et se traduit par la mobilisation de dispositifs qui s'appliqueront en fonction des spécificités et du Projet de chaque Bourg Centre concerné.

Les Contrats pluriannuels « Bourgs-Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » ont vocation à constituer un sous-ensemble du Contrat Territorial Occitanie 2019-2021 du Grand Albigeois, validé en Conseil Communautaire du 9 avril 2019. Ils sont cosignés par la commune, l'agglomération, la Région et le Département. Le CAUE du Tarn, partenaire de la commune dans le cadre de l'élaboration de ce contrat, est également signataire du contrat Bourg Centre de la commune.

Dans le cadre des contrats Bourgs-Centres, la Région pourra soutenir les projets relevant des thématiques suivantes : qualification du cadre de vie, habitat, offre de services à la population dans le domaine de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, des mobilités, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Commune de Marssac-sur-Tarn et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Marssac-sur-Tarn vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel,  
...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

La stratégie de développement et de valorisation du bourg centre de Marssac-sur-Tarn s'articule autour de 3 enjeux majeurs :

- Promouvoir des aménagements urbains qualitatifs
- Faciliter les mobilités décarbonées
- Rénover et/ou créer des équipements publics pour tous

## **Le conseil Municipal,**

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le contrat territorial Occitanie 2019-2021 du Grand Albigeois,  
VU l'avis du Bureau Communautaire du 28 janvier 2020,  
VU le projet de contrat Bourg-Centre de la commune de Marssac-sur-Tarn,

### **ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le contrat Bourg Centre de la commune de Marssac-sur-Tarn ci-annexé ;
- **AUTORISE** madame le Maire à signer ledit contrat et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

### **2 - RESTAURATION DU TABLEAU « ASSOMPTION ET COURONNEMENT DE LA VIERGE » - DEMANDE DE SUBVENTION**

Présenté par Madame Dominique FERRIERE, Adjointe déléguée au Patrimoine et Cadre de Vie.

#### **DELIBERATION**

La commune est propriétaire d'un tableau, cité dans le procès-verbal de visite de Monseigneur Le Goux de la Berchère le 14 juin 1700, est nommé « Assomption et couronnement de la Vierge ». Cette œuvre, non datée et non signée, est inscrite au titre objet du 28 avril 1995. Elle se dégrade au fil du temps et demande un traitement particulier de rénovation, à la fois pour sa toile et pour son cadre. Le montant total des devis (toile et cadre) s'élève à 7 974 € HT. Afin de financer cette restauration, Madame Dominique FERRIERE, Adjoint en charge du cadre de vie, propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'État (DRAC), du Département et de la Région.

Le tableau de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Restauration de la toile	5 224 €	Subvention DRAC (30 %)	2 392 €
Restauration du cadre	2 750 €	Subvention Région (20 %)	1 595 €
		Subvention Département (20 %)	1 595 €
		Commune (30 %)	2 392 €
TOTAL HT : 7 974 €		TOTAL HT : 7 974 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

### **3.1 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR - MATERIEL ET MOBILIER POUR LA NOUVELLE ECOLE**

Présenté par Madame le Maire

#### **DELIBERATION**

Les travaux de construction de la nouvelle école élémentaire seront terminés au printemps. Les enseignants nous ont fait part de leurs besoins en mobilier et matériel pour équiper cette nouvelle structure. Ils conserveront les chaises et bureaux des classes actuelles mais demandent du matériel et du mobilier complémentaire : tableaux mobiles, tablettes numériques, ordinateurs portables, vidéoprojecteur interactif et mobilier pour la nouvelle bibliothèque.

Le tableau de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Mobilier bibliothèque	10 590 €	Subvention DETR (50 %)	25 252 €
Équipement salle des professeurs	8 120 €	Commune	25 252 €
30 Tablettes numériques	11 499 €		
Vidéoprojecteur interactif	2 379 €		
6 ordinateurs portables	1 888 €		
Mobilier restaurant scolaire	16 028 €		
<b>TOTAL HT :</b>	<b>50 504 €</b>	<b>TOTAL HT :</b>	<b>50 504 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

### **3.2 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR - TRAVAUX DE BATIMENTS**

Présenté par Madame le Maire

#### **DELIBERATION**

Madame le Maire propose qu'une demande de subvention soit déposée auprès de l'État, dans le cadre de la DETR pour les travaux de bâtiments suivants :

Église : 1- Restauration du clocher et de la flèche 2 -remplacement des radiants et mise en conformité

Salle de sports : installation de deux bornes d'éclairage et projecteurs led + Installation de 8 blocs de secours

Salle de psychomotricité : réfection du chauffage et mise en conformité

Ateliers : Désamiantage et réfection de la toiture

Le tableau de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Restauration du clocher	20 589 €	Subvention DETR (50 %)	44 346 €
Chauffage église	21 422 €	Commune	44 346 €
Mise en conformité Blocs d'évacuation	1 348 €		
Installation 2 bornes d'éclairage	930 €		
Chauffage salle psychomotricité	6 563 €		
Désamiantage et réfection toiture ateliers	37 839 €		
TOTAL HT :		TOTAL HT :	
88 691 €		88 691 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

### **3.3 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR - VIDEOPROTECTION**

Présenté par Monsieur Michel GASC, Conseiller Municipal délégué à la tranquillité publique.

#### **DELIBERATION**

Monsieur Michel GASC, Conseiller Municipal, délégué à la tranquillité publique, indique au Conseil Municipal que l'installation de la vidéoprotection aux abords des bâtiments publics a permis de diminuer le taux d'infractions. Pour compléter l'équipement actuel, il propose de compléter le matériel par l'installation de caméras sur 11 nouveaux sites identifiés. Madame le Maire propose qu'une demande de subvention soit déposée auprès de l'État, dans le cadre de la DETR.

Le tableau de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	7 500 €	Subvention DETR 50 %	52 400 €
Achat et pose caméras	85 300 €	Commune	52 400 €
Mise à niveau du serveur	12 000 €		
TOTAL HT :		TOTAL HT :	
104 800 €		104 800 €	

Le Conseil Municipal, à 16 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **CHARGE** Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

### **3.4 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR - AMENAGEMENT DE ZONES DE DETENTE**

Présenté par Madame le Maire

#### **DELIBERATION**

Le groupe de travail « cadre de vie » souhaite installer des zones de détente, avec installation de bancs et de corbeilles, sur plusieurs points stratégiques de la commune, comme par exemple :

- A différents points du chemin de Dominique pour permettre aux personnes les plus fragiles de parcourir ce chemin de randonnée, tout en faisant une pause régulière, et découvrir ainsi les berges du Tarn et le patrimoine local
- Sur différents points de la commune pour faciliter la mobilité :
  - des personnes âgées qui souhaitent venir en centre-ville à pied
  - des touristes qui souhaitent découvrir les lieux riches d'un point de vue architectural (centre-ville, vieille ville ....)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'État (DETR) et du Département.

Le tableau de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition bancs et corbeilles	18 801 €	Subvention Département 20 %	3 760 €
		Subvention Etat (DETR) 30%	5 640 €
		Commune 50 %	9 401 €
TOTAL HT :	18 801 €	TOTAL HT :	18 801 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'État (DETR) et du Département ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de ce dossier.

### **4 - CONTRAT DE L'ANIMATEUR DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES**

Présenté par Madame Lydie PICARONIE, Adjointe en charge des affaires scolaires.

#### **DELIBERATION**

Madame Lydie PICARONIE, Adjointe en charge des affaires scolaires, rappelle que chaque année, depuis 2009, le conseil municipal autorise le recrutement d'un vacataire pour l'animation du Conseil Municipal Jeunes.

Elle précise que le planning prévisionnel d'animation pour l'année 2020 fait apparaître un besoin de 100 heures maximum d'accompagnement pour les jeunes élus du Conseil Municipal.

Elle propose en conséquence le renouvellement du contrat de vacation pour l'année 2020 à hauteur de 100 heures.

Celui-ci sera rétribué sur la base d'un emploi d'Adjoint d'Animation, échelle C2.

Il produira un relevé justificatif des heures travaillées par trimestre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE**, Madame le Maire à signer un contrat de vacation entre la commune et l'animateur du Conseil Municipal Jeunes, sur la base d'un nombre maximum de 100 heures pour l'année 2020 ;
- **DIT** qu'il sera rétribué sur la base d'un emploi d'Adjoint d'Animation, échelle C2 ;
- **DIT** que les frais de déplacements hors commune lui seront remboursés selon les tarifs en vigueur sur la base d'un décompte à produire.

## **5 - SMAEP DU GAILLACOIS : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2018**

Présenté par Madame le Maire

### **DELIBERATION**

Le Code des collectivités territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport, présenté aux membres du comité syndical du SMAEP du Gaillacois dans sa séance du 27 décembre 2019, a été adopté à l'unanimité et fait l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes au syndicat pour être présenté à leur conseil municipal.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Madame le Maire rappelle que ce rapport a été mis à la disposition des élus, par mail et en version papier à la mairie, et a également été mis en ligne sur le site internet de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE**, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SMAEP du Gaillacois, tel qu'annexé à la présente délibération.

La séance est levée à 20h